MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

 REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

OFFICE DU BREVET DE TECHNICIEN #

ARRETE n° 2021 / MESR/SG/OBTS
fixant les dates de dépôt, de pré évaluation et de soutenance de mémoires ou dossiers-mémoires du brevet de technicien supérieur (BTS)
de l'année scolaire 2021 - 2022

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,

Sur le rapport du directeur de l'office du brevet de technicien supérieur,

Vu la loi n° 2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo;

Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo;

Vu le décret n° 2001/013/PR du 21 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'office du brevet de technicien supérieur (OBTS) de l'enseignement technique et de la formation professionnelle;

Vu le décret n°2012 - 06/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels;

Vu le décret n° 2020 - 076/PR du 26 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020 - 080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 96/013/ METFP du 14 juin 1996 portant création du brevet de technicien supérieur (BTS);

Vu l'arrêté n° 009/METFP du 25 juin 2002 portant création des spécialités du brevet de technicien supérieur (BTS);

Vu l'arrêté n° 014/METFP du 6 septembre 2002 portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté n° 2005-004/METFP du 2 mars 2005 complétant l'arrêté N° 009/METFP du 25 juin 2002 portant création des spécialités du BTS :

ARRETE:

<u>Article premier</u>: Les soutenances de mémoires ou dossiers-mémoires de l'année scolaire 2021 - 2022 se déroulent suivant le calendrier ci-après :

PREMIERE SESSION

Premier groupe

- du 10 au 14 janvier 2022 : dépôt de mémoires ou dossiers-mémoires à l'office du BTS ;
- du 19 au 21 janvier 2022 : pré évaluation de mémoires ;
- du 05 au 19 février 2022 : période de soutenances.

Deuxième groupe

- du 14 au 18 février 2022 : dépôt de mémoires ou dossiers-mémoires à l'office du BTS ;
- du 23 au 25 février 2022 : pré évaluation de mémoires ;
- du 09 au 30 mars 2022 : période de soutenances.

SECONDE SESSION

- du 26 au 30 septembre 2022 : dépôt de mémoires ou dossiers-mémoires à l'office du BTS ;
- du 05 au 07 octobre 2022 : pré évaluation de mémoires ;
- du 24 octobre au 09 novembre 2022 : période de soutenances.

<u>Article 2</u>: Les dépôts de mémoires ou de dossiers-mémoires sont effectués dans les établissements respectifs qui les transmettent à l'office du BTS, pour les candidats régulièrement inscrits, et directement à l'office du BTS pour les candidats libres.

Article 3 : Les dossiers à déposer doivent comporter les pièces suivantes :

- trois (3) exemplaires du mémoire ou du dossier-mémoire ;
- quatre (4) exemplaires du dossier-mémoire pour la filière Secrétariat Commercial Bilingue;
- une quittance de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA au titre du droit d'inscription à la soutenance, payable à la comptabilité de l'office de BTS;
- une quittance de douze mille cinq cents (12 500) francs CFA pour la reprogrammation des candidats dont le mémoire a été suspendu à la pré évaluation;
- une attestation de stage;
- une demande de soutenance cosignée par le chef d'établissement et le directeur de mémoire, adressée au directeur de l'office du BTS;
- une attestation du directeur de mémoire justifiant la qualité du travail;
- une copie de l'attestation d'admissibilité au BTS.

Article 4: En dehors des périodes ci-dessus indiquées et en cas d'urgence, le directeur de l'office du BTS peut organiser des soutenances dans des conditions spéciales.

Dans ces cas, les frais de soutenance sont doublés.

<u>Article 5</u>: Le directeur de l'office du BTS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 18 NOV 2021

SIGNE

Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

Prof. Agr. Koffi M. AGBENOTO